

PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2025

Le 6 octobre 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, DUMAS Joëlle, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, MERICKSKAY Sylviane, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SALASCA Claudine, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Absents excusés : COSTE Philippe donne procuration à SOULIÉ Françoise,
ESTEBAN Michel donne procuration à PERRUTEL Robert,
GILS Antoine donne procuration à GILS Denise,
JUPILLE Jacky donne procuration à SALASCA Claudine.

Madame DUMAS Joëlle a été nommée secrétaire.

Madame BÈZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

APPROBATION PROCÉS-VERBAL

Le procès-verbal du 9 septembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 7 rue du Réveil Minervois appartenant à M. SERDIOUK Igor.
- Maison d'habitation 7 rue des Coquelicots appartenant à M. et Mme VIDAL Jean-Claude.
- Remise rue des Ecoles appartenant à M. DEGARDIN André.
- Hangar + terrain 19 rue Planchon appartenant à SCI 4 AILES.
- Maison d'habitation 6 chemin du Jeu du Mail appartenant aux consorts ANDRIEU.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

DÉLIBÉRATION PEDT

Le Projet Education Du Territoire (PEDT) porté par Carcassonne Agglo est présenté aux Conseillers : « Carcassonne Agglo a souhaité initier une politique éducative pour les enfants âgés de 0 à 17ans du territoire par la signature d'un PEDT. Cette volonté vise à fédérer les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et sportifs autour d'une vision commune de l'éducation, en s'appuyant sur une démarche de co-construction impliquant élus, techniciens, et usagers.

« Le projet doit permettre de lutter contre les inégalités éducatives, sociales et territoriales, de répondre aux besoins des usagers (enfants et familles), de fédérer les différents acteurs du territoire, de donner un sens commun à l'action éducative, et de professionnaliser les agents.

Ces enjeux se traduisent par dix ambitions qui doivent favoriser la construction personnelle de l'enfant, son épanouissement et le vivre-ensemble. »

Certains conseillers relèvent le manque de détails et d'informations à ce sujet.

Vote : 13 pour et 2 abstentions

RÈGLEMENT FOYER

Il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur du foyer. Madame le Maire les énonce :

- Priorisation de la location aux associations de la commune.
- Au paragraphe qui concerne l'état des lieux, en plus de l'agent communal en charge de cette tâche, est ajouté « un élu municipal » qui pourra également procéder à cet état des lieux.

- Le prix de la location du foyer est modifié ainsi : du 01/06 au 30/09 = 50 euros ; du 01/10 au 31/05 = 100 euros (frais liés à la consommation de chauffage).
- Une caution pour le ménage (100 euros) sera demandée et non restituée si celui-ci n'est pas fait.
- La capacité d'accueil est modifiée car l'accès au balcon est interdit (donc 190 personnes au lieu de 252 personnes).
- L'accès à la scène est interdit aux enfants.

Toutes, sont validées à l'unanimité.

TRAVAUX

Un point sur les travaux en cours est présenté par le 1^{er} adjoint :

- Place Anatole France : les travaux de réfection sont quasiment terminés, les bancs sont installés et l'entreprise COLAS a achevé la pose du goudron. Il manque la plantation des 6 arbres.
- Chemin Latéral : une visite sur site a été réalisée avec Madame le Maire, le 1^{er} adjoint ainsi que le nouveau conducteur de travaux de la société COLAS => la chaussée est à revoir car à nouveau un affaissement s'est créé.
- Cantine scolaire : le chantier avance à bon rythme, les anciennes cuves à vin sont en train d'être sciées à l'aide de disqueuses (moins de risque lors de la démolition).
- Passage du chemin de la croix de Bosc / rue du 11 Novembre : modification de la chaussée avec un plan incliné (travaux réalisés par les agents communaux en régie municipale).
- Réseau pluvial rue de la Porte Rouge / chemin bas : création de passages avec buses (régie municipale et entreprise DEPOND).
- Remaniement de la toiture de la mairie avec remplacement d'un chevron cassé, travaux effectués par l'entreprise AIRWORKS.
- Eclairage public chemin du Breil : accroche en façade d'un luminaire au Chai de Marguerite (régie municipale).
- Haie végétale de la caserne des pompiers : élaguée par les pompiers ; les agents municipaux doivent finir l'arrachage des souches des ronces.

SALON DES COMMUNES

Le 4^{ème} salon des communes et des territoires en partenariat avec l'AMA aura lieu le 7 novembre 2025 au pôle culturel La Tuilerie de LIMOUX. Madame le Maire demande aux Conseillers si certains sont intéressés pour y participer, un mail leur sera envoyé auquel ils répondront présents ou non.

La séance est levée à 19h45.

**DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 3 NOVEMBRE à 18H30**